

Décembre 2024

“BIENVENUE EN FRANCE” : AUGMENTATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANT·ES ÉTRANGER·ÈRES

Des dizaines d'étudiant·es en master obligé·es d'abandonner leurs études à cause de la politique discriminatoire de l'université de Strasbourg



SOMMAIRE

I. CONTEXTE : ORIGINE ET ENJEUX DE LA STRATÉGIE "BIENVENUE EN FRANCE"	3
A. CONTEXTE NATIONAL : MISE EN PLACE DE BIENVENUE EN FRANCE	3
B. MISE EN PLACE À STRASBOURG : ORGANISATION DE L'EXCLUSION	6
II. APPEL À TÉMOIGNAGES : LA RÉALITÉ DES ÉTUDIANT·ES CONCERNÉ·ES	13
A. POURQUOI AVOIR LANCÉ UN TEL APPEL ?	13
B. TÉMOIGNAGES	14
C. UN SCANDALE À L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG	16
III. REVENDICATIONS ET ACTIONS	22
UNE SITUATION INTENABLE	22
UNE SÉLECTION PAR L'ARGENT RATÉE, UNE COMMUNICATION INSUFFISANTE ET LES PRÉCAIRES PREMIÈRES VICTIMES	22
UNE EXONÉRATION D'URGENCE	23
LA SUPPRESSION DES FRAIS DIFFÉRENCIÉS	24
UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉTUDIANT·ES PRÉCAIRES ET ISOLÉ·ES	24
POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GRATUIT ET OUVERT À TOUSTES	25
CONCLUSION	25
ANNEXE	26
CONTACT	33

I. CONTEXTE : ORIGINE ET ENJEUX DE LA STRATÉGIE “BIENVENUE EN FRANCE”

Le 26 Septembre 2023 : l'Université de Strasbourg a voté en Conseil d'Administration l'application de “Bienvenue en France”, une stratégie du gouvernement annoncée en 2018. Elle a pour but de faire payer aux étudiant·es non ressortissant·es de l'Union européenne et dits “extra-communautaires” des frais d'inscription différenciés. Ainsi, des frais d'inscription aux étudiant·e·s non européen·ne·s à hauteur de 3770€ pour une année en master. Dans son application, ces frais différenciés sont attribués aux étudiant·es extra européen·nes en master à l'Unistra.

A. CONTEXTE NATIONAL: MISE EN PLACE DE BIENVENUE EN FRANCE

ORIGINE DE LA MESURE

ENCADRÉ BIENVENUE EN FRANCE

Le plan de Bienvenue France vise à renforcer l'attractivité des universités françaises pour les étudiant·es internationaux. Dans une logique de “rayonnement international de l'enseignement français” et d'attraction de “talents” le plan vise également à l'amélioration de l'accueil des étudiant·es sur le territoire national pour favoriser leur réussite.

- Objectif d'accueil de 500 000 étudiant·es étranger·ères
- Amélioration de l'accueil : simplification des démarches administratives et accompagnement par des services administratif

Mise en place de ces objectifs :

- Mise en place de guichets d'accueil spécifiques
- Développement des services numériques avec un regroupement des informations.
- différenciés selon l'origine (voir partie suivante)
- Création d'un label "Bienvenue en France": permet de valoriser les universités mettant en place l'ensemble de la stratégie d'accueil et d'attractivité.
- Promotion de la francophonie et mise en place de cours en anglais: favoriser d'une part l'apprentissage du français et sa valorisation et d'autre part diversifier les étudiant·es en proposant davantage de cours en anglais.
- Augmentation des frais d'inscription: mise en place des frais

Ces mesures s'intègrent dans un plan global d'ouverture de l'université. Cependant, son **incohérence et son ignorance des réalités** sautent aux yeux. Comment peut-on améliorer l'attractivité des universités en multipliant par 16 les frais d'inscription pour les étudiant·es internationaux sachant qu'ils sont **46% à éprouver des difficultés économiques contre 32% pour les étudiant·es français·es** (Enquête sur les conditions de vie des étudiant·es - OVE 2020). Ces chiffres datent de 2020 et sont antérieurs à l'augmentation des frais d'inscription.

CHRONOLOGIE

- 2018 : annonce du plan gouvernemental Bienvenue en France par le Gouvernement d'Edouard Philippe.
- 19 septembre 2023 : Vote de la mesure Bienvenue en France à Strasbourg en CFVU
- 26 septembre 2023 : vote de la mesure Bienvenue en France en Conseil d'administration
- Rentrée 2024-2025 : première application des frais différenciés pour étudiant·es "extra-communautaires"
- 10 décembre 2024 : premier prélèvement des frais différenciés

LES RAISONS DE BIENVENUE FRANCE

ARGUMENTS DU GOUVERNEMENT

Pour défendre cette stratégie, le gouvernement avance l'argument selon lequel le prix peu élevé de nos formations remet en question la qualité de celles-ci (et par extension leur attractivité). De plus, toujours selon le gouvernement, il serait injuste qu'une personne aisée d'un autre pays paie le même tarif qu'une personne ayant des revenus plus faibles en France, un argument bien similaire à celui donné pour **retirer les repas CROUS à 1€**, qui s'inscrit dans une **tradition de nivellement par le bas**. Ces arguments démontrent bien la vision qu'ont le macronisme et ses alliés de l'éducation. Bien évidemment, ces arguments ne sont pas fondés et servent seulement à justifier une **mesure discriminatoire**. Cet argumentaire sans réel fondement nous rappelle la stratégie employée par le gouvernement lors du vote du repas à 1 euro, jugé injuste car bénéficierait aux étudiant·es les plus aisé·es. **Ainsi, le gouvernement préfère pénaliser la majorité afin d'empêcher qu'une supposée minorité en bénéficie**. Pour passer de 324 000 étudiant·es à 500 000 étudiant·es étranger·ères il suffirait donc pour ce gouvernement de multiplier par 16 les frais d'inscription pour s'aligner sur des modèles anglo-saxons dans une logique de compétitivité de l'enseignement.

UNE ABSURDITÉ ÉCONOMIQUE ET DISCRIMINATOIRE

Le plan du gouvernement constitue une **sélection par l'argent des étudiant·es**.

Dès le départ, le manque de concertation est souligné par la communauté universitaire. Les syndicats, professionnels comme étudiants n'ont pas été consultés dans l'élaboration de cette "stratégie d'orientation". De plus, la contraction flagrante avec l'objectif d'attractivité est en réalité une volonté de sélection sociale de l'entrée sur le territoire des étudiant·es étranger·ères. Surtout, l'impact sur les finances universitaire est ridicule par rapport à l'impact sur les vies des étudiant·es concerné·es.

L'ANDES chiffre à moins de 200 000€ de gains pour les établissements ce qui n'est pas crédible pour une concrétisation de la recherche et de l'enseignement. En revanche, faire payer 3879€ à des étudiant·es plus précaires que la moyenne est d'une injustice révoltante. L'ensemble de ces critiques sont confirmées par la mise en place de ces frais différenciés. L'université ne gagne rien, les étudiant·es perdent tout.

LA SITUATION DANS LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES

Il faut cependant souligner que toutes les universités n'ont pas mis en place cette mesure discriminatoire. Les universités de Rennes 2, de Paris 1, l'UHA et Aix-Marseille ne l'ont pas appliqué pour leurs étudiant·es étranger·ères.

En France, parmi les universités publiques, **seules 13 universités appliquent intégralement les frais différenciés pour les étudiants étrangers extra-européens**, comme prévu par la stratégie "Bienvenue en France" mise en place en 2019. En revanche, 115 universités ont choisi de ne pas appliquer cette augmentation en proposant des exonérations partielles ou totales pour maintenir des frais plus accessibles aux étudiants concernés. L'Université de Aix-Marseille a par exemple décidé d'exonérer les étudiant·es issus de la francophonie des frais de scolarité. A ce jour, peu d'informations sont disponibles pour mesurer l'impact réel de cette mesure sur les étudiant·es concerné·es et les universités.

B. MISE EN PLACE À STRASBOURG L'ORGANISATION DE L'EXCLUSION

CONTEXTE LOCAL

Bien que le dispositif "Bienvenue en France" ait été annoncé dès 2018, il n'a réellement attiré l'attention à Strasbourg que récemment. Jusqu'à présent, l'Université de Strasbourg (Unistra) a réussi à maintenir des frais d'inscription "normaux" pour environ 10 % des étudiant·es inscrit·es, grâce à une **exception appliquée aux étudiant·e·s non-européen·nes boursier·ères**, qui ne sont pas concerné·es par ces frais supplémentaires et ne sont donc pas inclus·es dans ce quota.

Cependant, ce régime dérogatoire n'est plus appliqué à partir de la rentrée universitaire 2024/2025. En effet, le nombre d'étudiant-es concerné-es devrait dépasser le seuil de 10 %. L'université prévoit alors d'appliquer les frais différenciés pour les étudiant-es non-européen·nes inscrit·es en master soit une **multiplication par de 16 par rapport aux montants actuels**.

MOBILISATION DES SYNDICATS

Face à cette injustice les organisations syndicales étudiantes et professionnelles se sont vivement mobilisées dès la rentrée de septembre 2023 afin d'**alerter sur les conséquences de l'application d'une telle mesure**.

Se cacher derrière une prétendue nécessité budgétaire revient à oublier que les questions budgétaires sont avant tout des questions de priorités politiques et qu'il n'y a dans cette mesure aucune nécessité devant laquelle se plier, mais seulement un long combat à mener contre toutes les politiques qui l'ont rendues "nécessaires"

L'intersyndicale avait effectivement appelé à se mobiliser et voter contre l'application de tels frais **faisant peser les coupures budgétaires sur le dos des étudiant-es étrangers** comme s'il s'agissait de simples variables d'ajustement.

Par ailleurs, l'Alternative Étudiante Strasbourg ainsi que Solidaires Étudiant-es avions en particulier dénoncé l'AFGES qui avait voté favorablement à cette augmentation, en argumentant que c'est un changement nécessaire.

UN VOTE CONSCIENT ET PROBLÉMATIQUE

Malgré notre vive opposition à cette mesure discriminatoire et les craintes dont on a pu faire part à l'université, le Conseil d'Administration de l'unistra a voté majoritairement pour l'application de cette mesure dès la rentrée 2024/2025. Cette mesure ayant été adoptée grâce à l'équipe du président Michel Deneken et au **soutien complice de l'AFGES** ainsi que de **l'organisation d'extrême droite UNI**. Depuis, l'université tente de dissimuler cette décision pour préserver son image, malgré les critiques de l'intersyndicale. Prétendre vouloir lutter contre la précarité étudiante tout en votant l'application d'une telle mesure relève a minima de l'ignorance voire d'une **réelle hypocrisie irresponsable de leur part**.

Le vote s'est fait en sachant que les étudiant·es allaient subir de plein fouet cette politique gouvernementale.

De plus, M. Deneken s'est distingué par son changement de position. Dans sa lettre du 10 avril 2019 (voir annexe 1) il joue habilement avec les informations. Sous le prétexte d'une opposition à la mesure il omet sciemment de préciser les augmentations pour les master en se targuant de la réduction de l'impact de la mesure. Or, aux cotés de l'AFGES et de l'extrême droite étudiante, il a voté finalement sa mise en place pour la rentrée 2024-2025.

Quand bien même la mobilisation étudiante et syndicale s'est efforcée d'empêcher la mise en place de cette mesure discriminatoire et précarisante, la présidence et ses traditionnels alliés ont finalement réussi au Conseil d'administration à l'appliquer pour l'Université de Strasbourg.

LES MODALITÉS D'APPLICATION DES FRAIS D'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS

EFFECTIF ET ORIGINE

D'après l'université de Strasbourg, pour l'année 2022/2023 l'université accueillait 12 000 étudiant·es étranger·ères soit **14% de sa population totale**.

On compte

- 28% étudiant·es de l'Union européenne (hors France)
- 28% étudiant·es d'Afrique
- 25% étudiant·es d'Asie
- 9% étudiant·es d'Amérique
- 8% étudiant·es d'Europe hors UE
- 0.1% étudiant·es d'Océanie

La population extra-communautaire représente environ **7000 étudiant·es**.

On précise que l'Université nous a pas communiqué de chiffres précis concernant les étudiant·es.

QUEL NIVEAU D'ÉTUDE CONCERNÉ ?

Nationalement :

- Premier cycle : les frais sont à 170 € pour les ressortissant·es de l'UE (et autres) et 2 770 € pour les extracommunautaires.
- Second cycle : les frais s'élèvent à 243€ pour les ressortissant·es de l'UE et 3 770 € pour les extracommunautaires.

Les frais différenciés ne s'appliquent cependant que de manière très hétérogène selon les Universités voire pas du tout (voire partie comparaison nationale).

A Strasbourg :

- Les étudiant·es de l'Union européenne "communautaires" (et EEE, Andorre, Monaco, Suisse, Québec) doivent s'acquitter des frais normaux:
 - 175 € pour une formation de premier cycle
 - 250 € pour une formation de second cycle
- Les étudiant·es hors Union européenne "extra-communautaires"
 - 175 € pour une formation de premier cycle
 - 3879 € pour une formation de second cycle en M1 et 2586 € en M2

Sont concerné·es les étudiant·es non-inscrit·es à l'Unistra en 2023-2024.

Les étudiant·es extra-communautaires s'inscrivant pour la rentrée 2024-2025 à l'Unistra sont exonéré·es des frais différenciés et paient donc le même montant que les étudiant·es ressortissant·es de l'Union européenne.

Les frais d'inscription de l'Unistra sont **2.9% supérieurs aux frais nationaux**. Depuis 2007, et la réforme (Loi relative aux Responsabilités des Universités LRU "loi Pécresse") qui permet une certaine autonomie administrative et financière aux universités. Cette loi est un premier pas vers la libéralisation de l'enseignement public et renforce les inégalités entre universités toujours dans une **doctrine néolibérale** favorable au désinvestissement public au profit des initiatives privées et des grands groupes.

LES MODALITÉS D'EXONÉRATION DES FRAIS D'INSCRIPTION

L'université de Strasbourg a annoncé une politique d'exonération pour les étudiant·es bien consciente de **l'injustice et l'aberration de cette augmentation**. Elle s'avère cependant très largement limitée.

- Les étudiant·es qui sont déjà inscrit·es en 2023-2024 et s'inscrivant en premier cycle en 2024-2025 sont exonérés et paient les frais "normaux" (175€).
- Pour les situations suivantes :
 - Bénéficiaire d'une bourse du CROUS
 - Bénéficiaire d'une bourse du gouvernement français
 - **Exonéré totalement des frais d'inscription sur décision de l'établissement**
 - Étudiant inscrit en contrat d'apprentissage
 - Étudiant de nationalité libanaise ou ukrainienne
 - Public empêché (incarcération et/ou hospitalisation)

Si dans les textes une exonération est possible, en réalité les témoignages confirment leur limite.

UNE EXONÉRATION FORTEMENT LIMITÉE EN RÉALITÉ

"Pour les années universitaires 2019-2020 à 2023-2024 le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg a décidé, chaque année, une exonération partielle ramenant les droits d'inscriptions de tous les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés au même montant que les droits acquittés par les étudiants nationaux.

Pour l'année universitaire 2022/2023 le taux d'exonération était de 9,68%. Les différentes simulations font apparaître qu'en 2024/2025 il devrait vraisemblablement dépasser les 10% pour se situer autour de 11%."

26 septembre 2023 – Conseil d'administration – Délibération n°122-2023 point 3.3 "Politique d'exonération des droits différenciés pour les étudiant extracommunautaires de l'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg affirme qu'elle dépasse le cadre contraint d'un pourcentage d'étudiant-es exonéré-es pour la rentrée 2024-2025. Ainsi, l'exonération partielle est suspendue et les frais différenciés s'appliquent. Par conséquent, des étudiant-es ne pouvant se permettre ces montants ne pourront être exonérés.

ENCADRÉ : SEUIL MAXIMAL D'EXONÉRATION

L'Université permet donc une exonération des frais d'inscription différenciés **selon un quota et non selon les capacités financières des étudiant-es** concerné-es. Cette limite d'exonération **à hauteur de 10% des étudiant-es inscrits** est instaurée par un **décret n°2013-756 du 19 août 2013**. En 2019 l'article est modifié pour y ajouter la mention "d'orientation stratégique" pour les décisions d'exonération partielle ou totale dans le cadre de l'application de "Bienvenue en France"

Article R. 719-50 du code de l'éducation

[...]

- 2° Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement;
 - La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49.

Cette politique de du seuil d'exonération est totalement déconnectée de la réalité des Universités et des situations économiques des étudiant-es. Frédérique Vidal a par ailleurs refusé lors des très nombreuses mobilisations contre la stratégie Bienvenue en France de revenir sur une augmentation de 10 à 15% le nombre d'étudiant-es pouvant être exonéré-es.

Pourtant, en considérant la situation économique des étudiant·es, la “précarité” est un euphémisme pour beaucoup d’entre elleux. Un minimum de 20% d’étudiant·es exonérés est nécessaire. On le rappelle, l’enseignement public gratuit est une disposition constitutionnelle que l’Etat doit garantir.

L’Université de Strasbourg fournit sa propre politique d’exonération des frais d’inscription différenciés qui en réalité est limitée.

[Voir annexe](#)

Les témoignages et nombreuses sollicitations que nous avons reçus illustrent **l’injustice et l’aberration** d’une limitation à 10% du nombre d’inscrit·es pour exonérer les étudiant·es. Cette limitation est un non-sens absolu faisant fi des réalités économiques individuelles. L’université se fourvoie et dévie de ses valeurs d’universalisme avec une **politique budgétaire discriminatoire** pilotée par la vision néolibérale de l’enseignement de E. Macron.

II. APPEL À TÉMOIGNAGES : LA RÉALITÉ DES ÉTUDIANT·ES CONCERNÉ·ES

A. POURQUOI AVOIR LANCÉ UN TEL APPEL ?

Nous avons reçu de nombreux messages **depuis le mois d'octobre 2024** provenant d'étudiant·es extra-communautaires entrant en master à l'unistra. Ils et elles témoignent de leur surprise lorsque ceux-ci ont appris que les frais d'inscriptions ont été multipliés d'un **coefficient 16** par rapport aux étudiant·es nationaux et ressortissant·es européen·nes.

Les premiers témoignages reçus témoignent d'une précarité parfois très importante chez ces étudiant·es qui ne peuvent donc pas s'acquitter de ces frais différenciés. La plupart des premières personnes qui nous ont contactés avaient pris contact avec l'assistante sociale du CROUS et la mission solidarité mais toute demande d'aide ou d'exonération se sont retrouvées refusées.

Pour cerner l'ampleur du retentissement de cette mesure, un appel à témoignage a été envoyé à l'ensemble des étudiant·es de l'unistra par mail. En moins d'une journée, nous avons reçu plus d'une cinquantaine de témoignages directement dans notre boîte mail. Tous les témoignages (dont une partie pourra être retrouvée ci-dessous) présentent des traits communs : signalement d'une **grande précarité financière, détresse psychologique** avec une dégradation de la santé mentale et physique, de ces étudiant·es, une peur immense de devoir arrêter les études après de lourds efforts pour pouvoir venir étudier à Strasbourg et une colère de ne pas avoir été mis au courant de ces frais différenciés avant d'avoir choisi un master à Strasbourg sur la plateforme MonMaster.

B. TÉMOIGNAGES

Voici un aperçu des dizaines de témoignages d'étudiant·es à l'Université de Strasbourg que nous avons pu réunir. Nous avons fait le choix de les anonymiser un maximum afin de protéger les étudiant·es concerné·es.

Nous avons tout particulièrement souhaité mettre en avant ce témoignage, qui reflète la détresse extrême vécue par les étudiant·es concerné·es par Bienvenue en France :

“Bonjour

Je ne peux plus cacher mon désarroi face à ce sujet des frais de scolarité. Permettez-moi de vous raconter mon histoire, peut-être qu'en la lisant, vous comprendrez ma douleur :

Pendant sept longues années, j'ai postulé sans relâche pour pouvoir étudier en France. Pendant sept années, j'ai attendu ce moment où l'on m'accepterait enfin. Cette année, j'ai été admis à l'Université de Strasbourg. Je pensais que c'était le début d'un rêve, le fruit de tous mes efforts, de mes nuits blanches à travailler et économiser chaque centime pour avoir une chance de bâtir un avenir.

Mais la réalité m'a rattrapé. Mon espoir d'être exonéré des frais de scolarité s'est brisé en mille morceaux lorsque ma demande a été refusée. Depuis, une peur immense s'est installée en moi, une peur qui ne me quitte jamais. Je vis dans une précarité que je n'aurais jamais imaginée. Je dors par terre chez une personne qui m'héberge contre un petit loyer, l'argent que je lui donne étant presque tout ce qui me reste. La nuit, je révise dans les toilettes pour ne pas le déranger. C'est là, assis sur le sol froid, que je lutte pour me concentrer, pour ne pas sombrer, pour ne pas éclater en sanglots. Parfois, je me cache dans ces mêmes toilettes pour appeler mes parents. Je leur mens, je leur dis que tout va bien, que je tiens le coup. Mais ils me manquent tellement... Mon père, qui survit avec une retraite de 120 euros par mois, et ma mère, que je n'ose plus inquiéter avec mes problèmes. Avant, quand il faisait chaud, je sortais pour leur parler, mais maintenant, avec le froid, je me réfugie dans ce coin sombre, entre les serviettes que je cache pour qu'on ne voie pas ma détresse.

J'essaie de rester fort, mais c'est un combat quotidien. Dans les couloirs de l'université, je regarde les autres étudiants. Ils semblent libres, insouciant. Et moi, je me demande : pourquoi suis-je différent ?

Pourquoi dois-je payer ce prix ? Les Espagnols, les Allemands... eux aussi sont étrangers, mais ils ne subissent pas cela. Pourquoi, nous, les étudiants du tiers-monde, devons-nous porter ce poids si lourd ?

Je me bats pour ne pas céder à la peur, mais elle est toujours là, oppressante, écrasante. J'ai sacrifié tant de choses pour venir ici. J'ai laissé derrière moi ma famille, mes repères, et maintenant, je suis seul, avec ce cauchemar de 3 800 euros au-dessus de ma tête. Chaque jour, je redoute le moment où je n'aurai plus rien. Où je me retrouverai dehors, sans domicile, sans manger.

Je pleure souvent, seul, dans le silence de la nuit. Je me demande ce que j'ai fait pour mériter cela. Tout ce que je voulais, c'était une chance, une opportunité de changer ma vie et d'offrir un avenir meilleur à ma famille. Aujourd'hui, je ne vois que des murs, des obstacles insurmontables, et cette peur, qui me ronge un peu plus chaque jour.

Voilà mon histoire. Voilà mon combat. Voilà ma douleur."

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e à l'Université de Strasbourg

"Je suis venue avec un visa court séjour (visa concours) et j'ai fait la demande de mon premier titre de séjour. Ils m'ont dit que je dois attendre entre 3 et 6 mois pour avoir mon titre de séjour, et pendant tous ces mois je ne bénéficie pas de la caf et je ne peux pas travailler un job étudiant vu que mon visa est court séjour. J'essaie de minimiser mes dépenses le plus que possible même en enlevant les choses les plus nécessaires (qualité de nourriture et pas d'activités et loisirs). Vu que mon visa est court séjour je n'ai pas encore ma carte vitale donc j'ignore mes problèmes de santé car i can't afford it et sur le côté mental ça me stresse énormément et je ne peux plus me concentrer sur mes cours et mes examens.

J'ai oublié de mentionner que je n'ai pris connaissance de ce changement qu'après avoir validé mon choix sur le site scei et reçu un mail de la scolarité parce que ce n'était pas mentionné sur google quand j'ai fait ma recherche, et même quand j'ai parlé avec mes copains déjà inscrits à temps ils m'ont dit que les frais étaient de 618 euros (parce que eux même ne savaient pas qu'il y avait un changement) ce qui était vraiment une des raisons qui m'a poussé à choisir temps. Et après avoir validé mon choix je pouvais plus le changer et choisir une autre école avec des frais d'inscription moins hautes"

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e en première année de diplôme d'ingénieur à Télécom physique Strasbourg

“En tant qu'étudiant international en Master, je suis directement concerné par cette mesure.

Je souhaitais partager avec vous les difficultés que cette hausse de frais d'inscription engendre pour moi.

L'annonce de ces frais différenciés a été une grande source de stress, car je ne m'y attendais pas en planifiant mon budget pour mes études en France. Le montant de 3879€ représente un obstacle financier considérable, rendant l'accès à mon cursus extrêmement compliqué, voire compromis.

Je suis également préoccupé par le fait que cette mesure risque d'exclure de nombreux étudiants talentueux issus de milieux modestes et de pays à revenus faibles ou intermédiaires, limitant ainsi la diversité et l'équité au sein de l'université.”

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e à l'Université de Strasbourg

“Je viens d'apprendre il y a deux jours que j'étais concernée par mesure et que je dois payer 3879 euros alors que mon inscription a été validée, j'ai même mon certificat d'inscription et démarrer les cours. Quand je me suis renseigné pour comprendre cette situation on m'a dit que la personne qui a validé mon dossier lors de mon paiement des 243 euros a fait une erreur que je dois payer les frais différenciés.

Je lui ai dit même si je vous montre mes avis d'imposition qui prouve que je suis dans le territoire Français depuis déjà 03ans, ils m'ont dit que non je dois payer cette somme.

Je suis dans l'incapacité de payer cette somme si la gestionnaire avec laquelle je traitais m'avais parlé de cette mesure depuis le depuis je n'aurais pas payer mes 243 euros.

Cette nouvelle impacte énormément non seulement mon quotidien et ma santé mentale je suis d'arrivée à Strasbourg et j'ai rencontré d'énormes difficultés à trouver déjà un logement, je suis venue avec 1mois de retard à pouvoir suivre les cours je souffre d'une maladie invalidante et pour couronner le tout cette mesure qui tombe dessus je suis carrément perdue, je suis stressée et très angoissée qu'est-ce que je vais faire ?”

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e en master 1 à l'INSPE de Strasbourg

“J'ai dû trouver un logement étudiant à la Robertsau après des semaines de galère. cette situation m'empêche de dormir et je projette d'arrêter les études car je ne peux payer ces frais”

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e en master à la faculté d'histoire de l'université de Strasbourg

“Je souffre toujours par cette augmentation des frais de scolarité, en étant algérienne j'ai pas le droit de travailler en parallèle de mes études et là je me retrouve dans une situation très délicate, c'est la raison de ma dépression, je sais plus comment faire et gérer cette situation, entre payer mes études, mon loyer et mes dépenses mensuel.

pour la nourriture je mange une fois par jour au resto U a midi, je vis dans un stress énorme, je fait souvent des malaises ses dernier temps a cause de ça.”

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e en en master à l'EOST

“Pour subvenir à ma vie, y compris le logement, la nourriture et les transports, je travaille à temps partiel dans un restaurant après les cours en semaine et je donne des cours de langue à distance en ligne le week-end. Comme je suis chargée de mes études, ça me donne pas mal de pression au niveau mentale et physique pour équilibrer ma vie et mes études. “

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e en Master 1 didactique des langues

“Je suis venue à Strasbourg avec pour objectif de faire 3 années d'études (2 ans en master puis 1 an de spécialisation dans un autre master). J'ai appris après mon admission à sciences Po à la fin de ma 2 ème année d'étude que j'allais peut-être payer des frais qui sont hors de ma portée. Le temps d'avoir une réponse sur mon cas (2 ans d'études déjà effectuer à Strasbourg, et allant dans un école avec un statut spécial) j'ai quasiment fait une dépression pendant 3 semaines cet été. J'ai heureusement su que je n'étais pas concerné mais je n'ose pas imaginer ce qui se serait passé ça le réponse était négative.

C'est littéralement des nuits blanches, des pleurs et surtout une grosse sensation d'être discriminée à cause de ma nationalité dans une fac où je travaille (plus de 400H de vacations par an depuis mon inscription), dans un pays où je paie des impôts et où je m'implique dans des associations. Et tout cela est intervenu pendant la même période que les élections européenne et la vague de propos racistes/xénophobes qu'il y a eu. Surement un mélange de beaucoup de facteurs mais depuis j'ai l'impression de m'être beaucoup renfermé sur moi-même et moins communiquer avec les personnes dans mon université et rester en France après mes études pour travailler n'est plus vraiment une option , je ne souhaite pas rester où j'ai l'impression d'être un déchet qui pèse sur le système plus que autre chose.”

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e à l'Université de Strasbourg

“En tant qu'étudiante étrangère, je fais face à de nombreuses dépenses, notamment liées à mon récent déménagement à Strasbourg. Entre les frais de loyer, l'électricité, les courses, le transport et l'accès à Internet, il devient de plus en plus difficile de gérer mes finances.

Ces frais d'inscription représentent une charge supplémentaire que je ne peux envisager de supporter et elles me semblent profondément injustes et discriminatoires car je suis ici pour poursuivre mes études et bâtir mon avenir, mais cette mesure me met dans une position très précaire.

Après avoir payé ce montant pour ma première année de master, j'envisage sérieusement de changer d'université ou d'opter pour une alternance afin de pouvoir faire face à ces coûts.”

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e à l'Université de Strasbourg

“En tant qu'étudiant international en Licence à Strasbourg, j'avais initialement un projet professionnel bien structuré qui consistait à poursuivre mes études de Master dans la même université. Cependant, lorsque j'ai postulé pour la première fois, les frais de scolarité étaient bien différents. Aujourd'hui, à l'approche du choix de mon Master, je traverse une période difficile mentalement car je ne trouve pas d'informations claires sur la possibilité d'être éligible à l'exonération qui avait été accordée l'année dernière à certains étudiants dans ma situation (qui ont déjà fait leur Licence à l'Université de Strasbourg). Les étudiants qui ont bénéficié de l'exonération des frais de scolarité l'année dernière l'ont fait dans le cadre d'une mesure transitoire. Cela avait été clairement indiqué sur leur site web, ce qui rend encore plus difficile pour les étudiants internationaux dans ma situation de savoir si cette exonération sera reconduite ou non cette année. L'incertitude liée à cette mesure temporaire rend la situation encore plus stressante, car elle empêche toute planification claire de mon avenir académique et financier.

Si je ne suis pas éligible, je vais devoir complètement revoir mes plans, quitter la vie que j'ai construite à Strasbourg et chercher des programmes de Master dans d'autres universités en France ou même à l'étranger. Cette incertitude est très pesante, d'autant plus que mes résultats sont excellents et que j'ai financé ma Licence avec le soutien financier de mes parents, car les étudiants étrangers n'ont pas accès aux bourses. Il semble injuste que nous soyons pénalisés par des frais aussi élevés sans bénéficier d'un soutien adéquat. La perspective de devoir payer ces frais de scolarité exorbitants rend ma concentration sur mes études extrêmement difficile. Je suis constamment tiraillé entre l'exploration d'autres options, la recherche d'un emploi pour financer mon séjour ici, ou l'éventualité de prendre une année sabbatique.

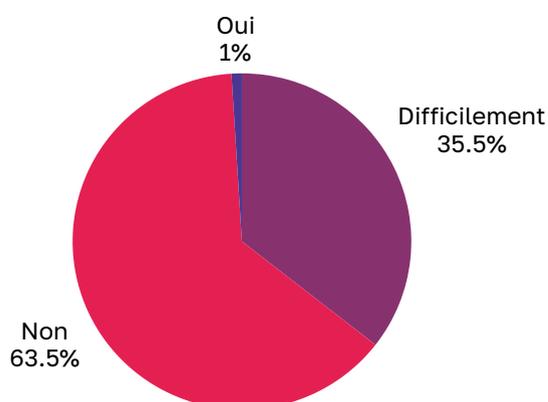
Mes parents font de leur mieux pour me soutenir, mais la pression financière serait énorme, compte tenu des dépenses déjà existantes comme le loyer, les frais de renouvellement de visa, et autres coûts de la vie. L'idée d'ajouter des frais de scolarité astronomiques à cette liste est écrasante et me laisse incertain quant au chemin que je devrais emprunter."

Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e à l'Université de Strasbourg

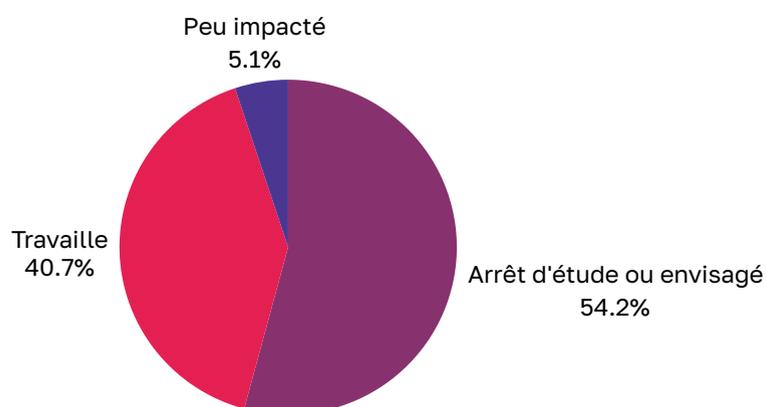
C. UN SCANDALE À L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

MOYENS FINANCIERS ET IMPACT

As-tu les moyens financiers pour payer ces frais d'inscriptions ?



A quel point cette augmentation des frais d'inscription t'a impacté ?



Selon les réponses apportées par les étudiant·es concernées aux questions posées dans notre formulaire en ligne le paiement des frais différenciés est **impossible pour 63.5%** d'entre elleux et **35.5% déclarent qu'il sera difficile**. Selon la suite de leur témoignage cette difficulté se matérialise à travers une dégradation de leurs conditions de vie et dans l'installation d'une précarité importante. De cette question découle la problématique de l'**arrêt d'étude qui est envisagée ou est effective pour 54.2% des étudiant·es** qui témoignent, pour payer ces frais **40.7% déclarent devoir occuper un emploi** durant leurs études et enfin seul 5.1% se disent peu impacté. Suite à des difficultés financière et dans le cadre d'une recherche d'aide certain·es étudiant·es déclarent avoir contacté un organisme d'assistance sociale, pour 77% d'entre eux cela a mené à une réponse négative concernant une aide financière ou l'exonération des frais.

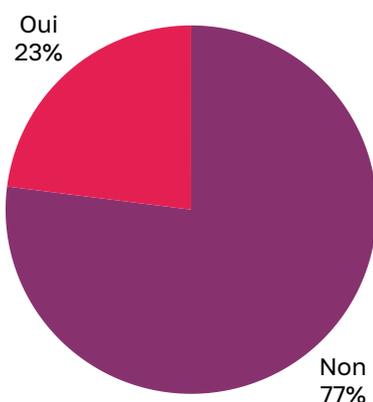
“En tant qu'étudiante étrangère, je fais face à de nombreuses dépenses, notamment liées à mon récent déménagement à Strasbourg. Entre les frais de loyer, l'électricité, les courses, le transport et l'accès à Internet, il devient de plus en plus difficile de gérer mes finances. Ces frais d'inscription représentent une charge supplémentaire que je ne peux envisager de supporter et elles me semblent profondément injustes et discriminatoires car je suis ici pour poursuivre mes études et bâtir mon avenir, mais cette mesure me met dans une position très précaire.

Après avoir payé ce montant pour ma première année de master, j'envisage sérieusement de changer d'université ou d'opter pour une alternance afin de pouvoir faire face à ces coûts.”

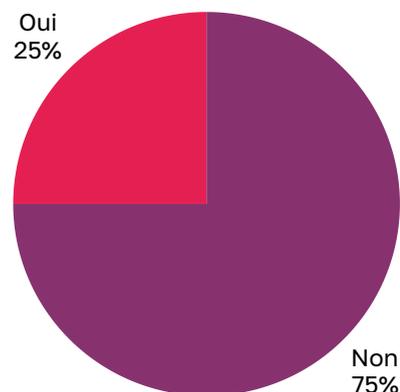
Témoignage anonyme d'un·e étudiant·e à l'Université de Strasbourg

COMMUNICATION DE L'UNIVERSITÉ SUR LES FRAIS DIFFÉRENCIÉS

Les frais de scolarité étaient-ils connus avant de venir à Strasbourg ?



Si tu l'as appris après avoir choisi ton master, aurais-tu choisi de venir étudier à Strasbourg si tu l'avais appris avant ?

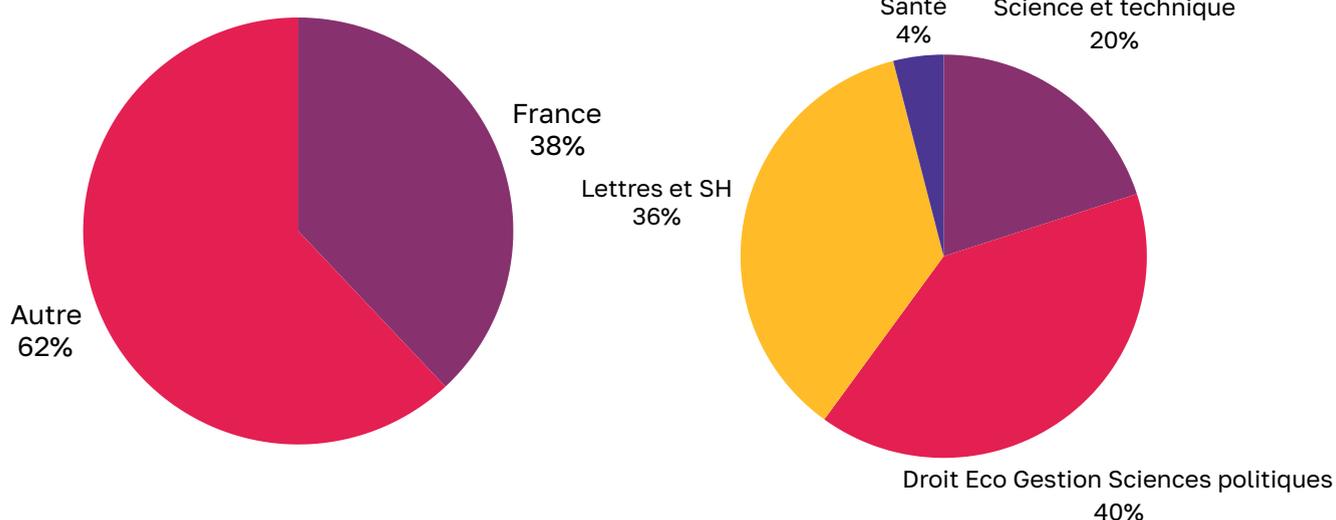


Les difficultés financières rencontrées par les étudiant·es suite aux frais différenciés sont aussi dues au manque d'information et de communication. **La connaissance de ces frais à payer est intervenue après l'inscription à l'université de Strasbourg pour 77% des étudiant·es** qui n'avaient donc pas pris cette dépense en compte dans le budget consacré à leurs études et à leurs besoins quotidiens. En réponse à cette question 75% des étudiant·es qui déclaraient avoir appris l'augmentation des frais d'inscription après s'être inscrits à l'université de Strasbourg disent qu'ils n'auraient pas procédé à leur inscription au sein de l'université de Strasbourg s'ils avaient eu connaissance du montant des frais.

SITUATION DES ÉTUDIANT·ES

Lieu d'étude avant master à l'université de Strasbourg

Répartition des secteurs d'études touchés



Pour mieux comprendre les étudiant·es affecté·es par la situation nous nous sommes intéressé à leur trajectoire personnelle et à leur trajectoire d'étude avant d'intégrer l'université de Strasbourg pour leur master. Premièrement il est intéressant de noter que **38% des étudiant·es concerné·es sont originaires du continent Africain** et que avant d'intégrer l'université de Strasbourg seuls 38% étudiaient en France. Concernant le secteur d'étude **40% des étudiant·es se trouvent en master dans le secteur de droit, économie, gestion ou sciences politiques, 36% en lettres et sciences humaines, 20% en science technique et 4% en santé.**

Ces dernières statistiques présentent cependant des biais puisque l'appel à témoignage s'est effectué sur base du volontariat et qu'il est donc possible que les secteurs d'étude ne soient pas représentatifs de la réalité, il est néanmoins utile d'en avoir conscience afin de mieux prendre en compte les témoignages.

IMPACT PSYCHOLOGIQUE

Parmi les témoignages réunis nous observons que de nombreux·ses étudiant·es sont **sujet·tes à différents maux** à cause de leur situation : anxiété, problèmes de concentration, problèmes de sommeil, du mal à se nourrir, etc. Maux qui viennent ainsi interférer dans leurs études.

“La situation est très difficile, et cela me cause même des crises d'anxiété”

“Il devient chaque jour plus difficile de me concentrer, d'étudier sereinement, quand tout ce que je vois, c'est une montagne de dettes et de frais que je ne suis pas certaine de pouvoir payer. Je me sens épuisée, désemparée, et, bien souvent, dévalorisée.”

III. REVENDICATION ET ACTIONS DE L'ALTERNATIVE ÉTUDIANTE STRASBOURG

UNE SITUATION INTENABLE

La mesure "Bienvenue en France" impose des frais d'inscription de 3879€ aux étudiant-es extra-communautaires, justifiés par le gouvernement sous prétexte d'améliorer la qualité des formations et de différencier les tarifs selon les revenus. Ces arguments masquent une mesure discriminatoire, alors que **40% des étudiant-es étranger-ères peinent déjà à subvenir à leurs besoins**. Celle-ci s'inscrit dans la continuité des mesures et lois passées par les gouvernements successifs sous Emmanuel Macron : l'austérité pour les pauvres, la haine pour les étrangers et la complaisance pour les plus fortunés.

UNE SÉLECTION PAR L'ARGENT RATÉE, UNE COMMUNICATION INSUFFISANTE ET LES PRÉCAIRES PREMIÈRES VICTIMES

L'essentiel des témoignages que nous avons reçu expriment des cas de **précarisation extrême** et des **problèmes de santé mentale préoccupants**. Si pour beaucoup d'étudiant-es l'accès à l'université de Strasbourg était souhaitée de longue date, la mise en place des frais différencié et le fait de l' avoir découvert après avoir procédé à leur inscription pour l'année 2023-2024 a créé une situation intenable. Si le financement de leurs études dans un pays étrangers constituait déjà un coût important pour les famille et les étudiant-es, l'ajout de cette dépense a conduit un certain nombre d'étudiant-es dans une **situation d'extrême précarité où iels déclarent ne plus pouvoir subvenir à certains besoins essentiels** (impossibilité de manger dignement, isolement social...). Nombre d'entre elleux ne peuvent pas soutenir une telle hausse des frais et doivent arrêter leurs études.

Les extraits suivants sont issus des témoignages reçus et témoignent de l'instabilité d'une telle situation :

“Ma situation de précarité se répercute de manière directe sur les besoins alimentaires et d'hygiène. Je me trouve dans l'incapacité d'acheter de la nourriture ou de subvenir à mes besoins essentiels, ce qui m'oblige à dépendre des distributions alimentaires”

“Mes problèmes de santé ont empiré, je me prive de beaucoup de choses. J'ai perdu du poids parce que je me prive de manger afin de pouvoir mettre de côté. J'aurais voulu arrêter mes études et changer d'université mais cela m'est impossible : je ne pourrai pas rester en France si je quitte ma formation.”

“L'aide familiale ne suffit plus compte tenu de la devise. Ils donnent beaucoup chez eux en CFA pour rien de bien grand en Euro. Et peut-être que ce mois-ci j'aurai du retard pour payer mon loyer et des difficultés pour manger vu que je dois mobiliser tous mes fonds pour payer une première partie de ma scolarité. Cela me pèse tellement que je n'arrive plus à bien réviser et à m'épanouir. Et ça c'est sans compter les imprévus de la vie. C'est très difficile et compliqué au quotidien.”

L'information n'ayant été communiquée qu'après la validation sur la plateforme MonMaster constitue une **grave défaillance qui ne peut rester dans l'ombre**. C'est un véritable scandale que des étudiant-es apprennent l'existence de ces frais qu'après la validation. Ils interviennent après le processus de recherche et de candidature et par conséquent **ne permettent pas un choix éclairé**. Des étudiant-es déjà précaires se retrouvent face à des frais insurmontables dont ils ont pris connaissance a posteriori de leur inscription.

UNE EXONÉRATION D'URGENCE

Dans l'immédiat nous demandons à l'Université de Strasbourg de ne pas exiger le paiement de ces frais différenciés et donc de ne pas enclencher les prélèvements de ces sommes auprès des étudiant-es étrangers le temps d'éclaircir cette situation. Nous travaillons notamment sur une motion qui irait dans ce sens et qui pourra être votée lors du prochain CA du 17 décembre. Une demande de rendez-vous avec la présidence a été formulée afin de faire état de la situation et trouver une **solution en urgence pour ces étudiant-es**.

SUPPRESSION DES FRAIS DIFFÉRENCIÉS

Nous exigeons la suppression de l'application des frais différenciés à Strasbourg, qui font peser le sous financement de l'université sur le dos des étudiant·es. Pour les étudiant·es ayant déjà déboursé des sommes astronomiques les mettant dans des situations de précarité extrême, nous exigeons le **remboursement de la différence avec les frais dont les autres étudiant·es s'acquittent**.

Le plan de Bienvenue en France ne peut pas s'appliquer tel quel. Les frais différenciés contreviennent aux principes de l'enseignement en France. Ces frais différenciés doivent être supprimés.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉTUDIANT·ES PRÉCAIRES ET ISOLÉS

En raison des éléments évoqués précédemment et des témoignages reçus, nous demandons la mise en place de dispositifs d'aides pour les étudiant·es confronté·es à cette mesure. Nous demandons la prise en considération des problématiques de santé mentale avec la création d'une **cellule d'aide psychologique** accessible pour les étudiant·es en difficulté. **Nous demandons que l'université reconnaisse par ces dispositions l'effet considérable que cette mesure** de "Bienvenue" a eu sur la santé des étudiant·es et sur leurs conditions de vie et prenne les mesures nécessaires. Ainsi cela implique un suivi qui **dépasse le cadre académique**.

POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GRATUIT ET OUVERT

Le service public est attaqué de toute part et les universités ne sont pas épargnées. Les sept années de mandat d'Emmanuel Macron ont été marquées par la mise en place de la **sélection à l'Université qui s'accompagne d'une précarisation des étudiant·es**. Les gouvernements successifs durcissent l'accès à l'enseignement supérieur ou le dévalorise avec des propos infamants.

La politique économique libérale se fait donc sentir dans l'enseignement supérieur. Le sous-financement dans un contexte de "démocratisation de l'enseignement" est dangereux. Ces effets sont ressentis après la mise en place de **mesures économiques absurdes et discriminatoires**. Visiblement, les gouvernements de Macron n'ont toujours pas réussi à se détourner d'une vision coloniale de la société. Bienvenue en France s'intègre donc dans cette logique : les étudiant·es étranger·es, et plus particulièrement des pays anciennement sous domination coloniale, doivent porter le coût des absurdités économiques et budgétaires. La mise en place de frais multipliés par 16, relève d'une **politique ouvertement discriminatoire qui méprise totalement les enjeux sociaux et économiques de la population étudiante**.

Nous revendiquons avec l'Alternative Etudiante Strasbourg et tous nos camarades de la fédération de l'Union Étudiante, un enseignement supérieur public gratuit et ouvert à toutes et tous. Parce que l'émancipation et la construction intellectuelle doit être populaire et universelle, parce qu'on ne peut laisser les discriminations économiques et la xénophobie entraver ces principes, **notre action syndicale sera toujours du côté des personnes victimes d'un système capitaliste, patriarcal et raciste**.

Bienvenue en France n'est pas une mesure anodine, ne nous y méprenons pas. Elle est le produit d'une classe dominante méprisante et abjecte.

CONCLUSION

Ce dossier de presse a vocation à interpeller toutes les acteur·ices strasbourgeois·es afin de mettre en exergue les **injustices subies par les étudiant·es étrangers à l'Université de Strasbourg**. Cette communauté étudiante peu souvent considérée fait partie des premières victimes de la précarité étudiante et de la crise du logement qui touche Strasbourg. Nous avons pu voir que la quête "d'attractivité" du gouvernement Macron mène en réalité à des mesures discriminatoires venant exclure et précariser une population déjà trop souvent stigmatisée dans l'espace médiaticopolitique. Non, ce n'est pas en dépouillant les étudiant·es étranger·ères que nous financerons un enseignement supérieur de qualité. L'Alternative Étudiante Strasbourg demande à l'Université de Strasbourg qu'elle soit à la hauteur des **valeurs humanistes** qu'elle prétend incarner.

ANNEXE

Chères et chers étudiantes et étudiants,
Chères et chers collègues,

L'Université de Strasbourg accueille chaque année quelque 10 000 étudiants étrangers, dont environ 7 000 sont extérieurs à l'Union européenne. Elle s'est donc très tôt inquiétée, et s'inquiète encore fortement, de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers hors Union européenne. Cette inquiétude, c'est la mienne ; je sais que c'est la vôtre aussi. Les informations à ce sujet étant souvent partielles, j'ai pensé utile de vous informer du contenu de la réforme proposée par le gouvernement et de vous exposer la démarche de l'université.

Le Premier Ministre a annoncé qu'il voulait porter les droits d'inscription des étudiants étrangers, hors Union européenne, à 2 770 € pour la licence, 3 770 € pour le doctorat. L'Université de Strasbourg, par ma voix, par celles de son conseil d'administration, de son conseil académique, de beaucoup de composantes, a exprimé son opposition à cette mesure qui risque d'organiser une sélection par l'argent, de mettre en danger certaines formations, de réduire l'influence de la France dans le monde.

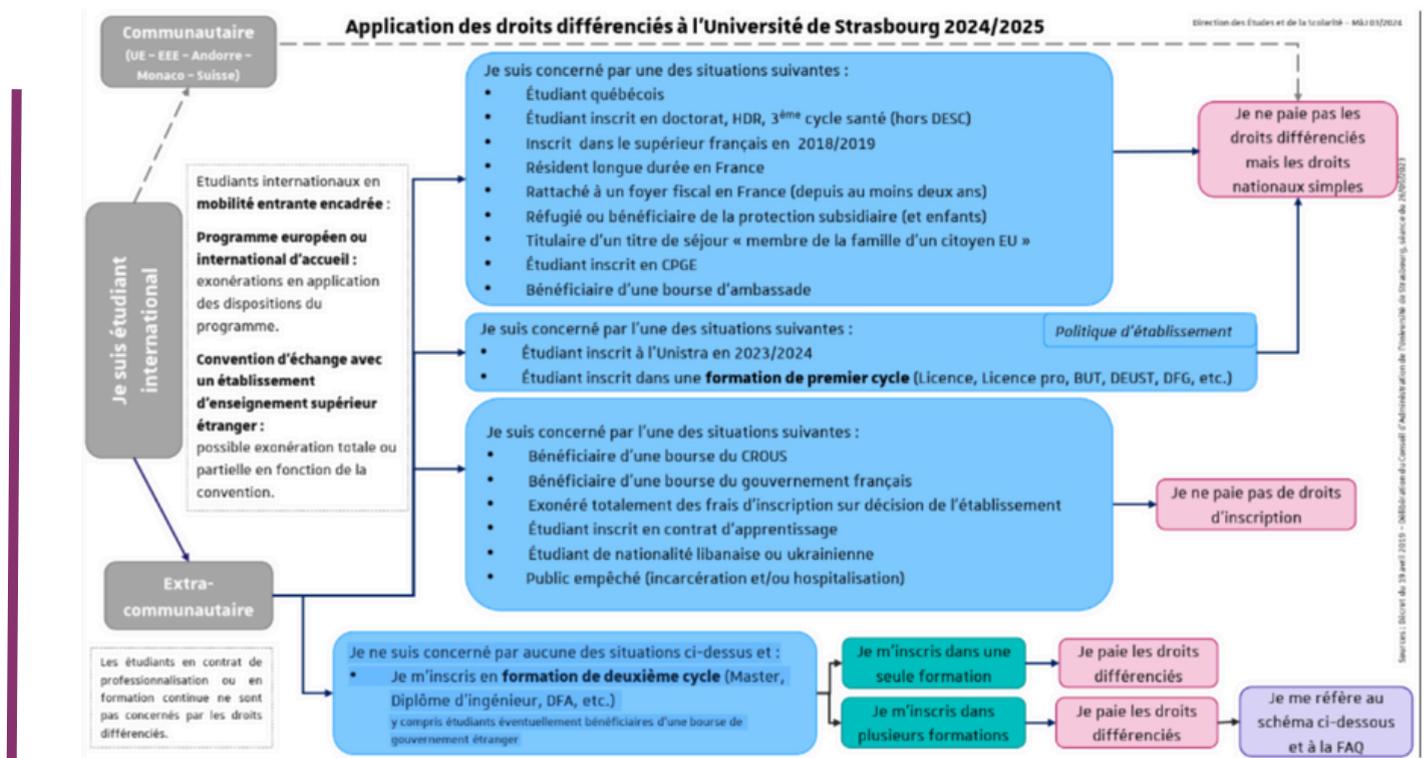
Cette opposition, jointe à celle de beaucoup d'autres universités et personnalités en France, a permis de réduire l'impact de cette mesure. Nous avons obtenu, par exemple, qu'elle ne s'applique pas aux doctorants. Nous savons aussi aujourd'hui que les étudiants actuellement inscrits à l'Université de Strasbourg ne seront pas concernés par cette augmentation aussi longtemps qu'ils seront inscrits dans une université française.

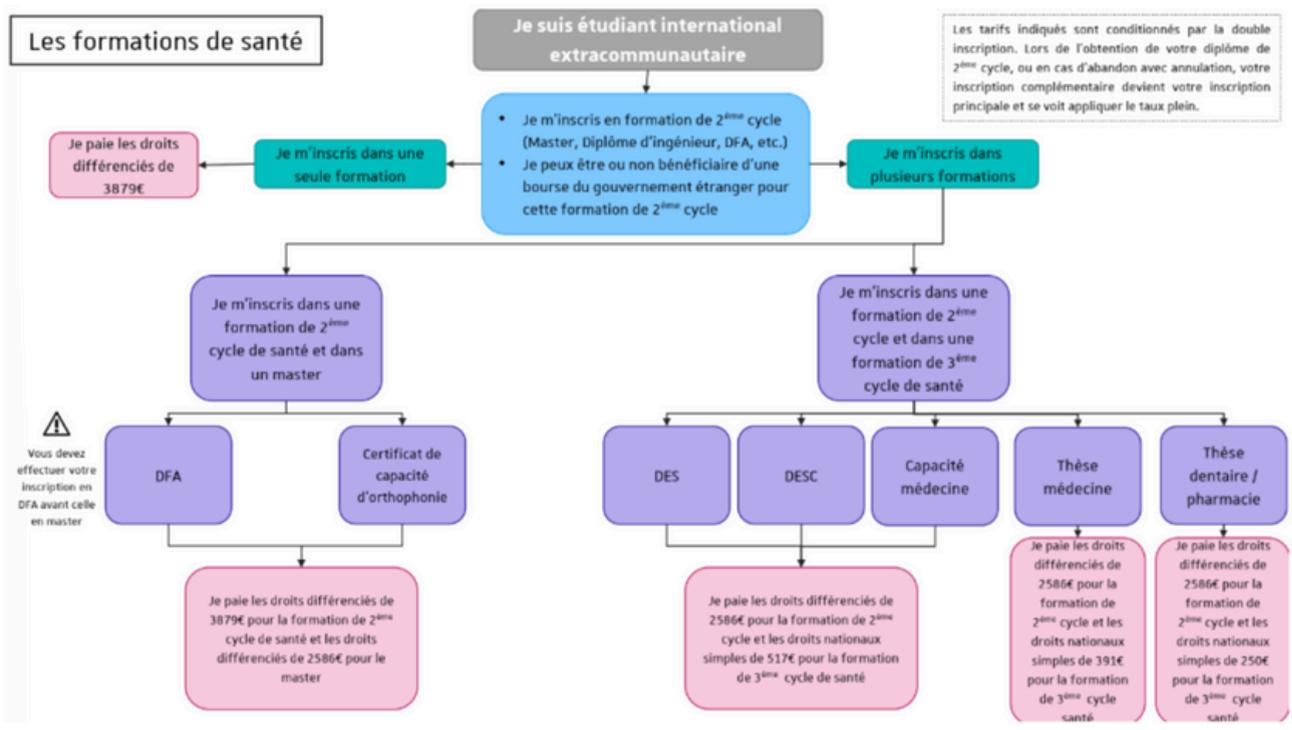
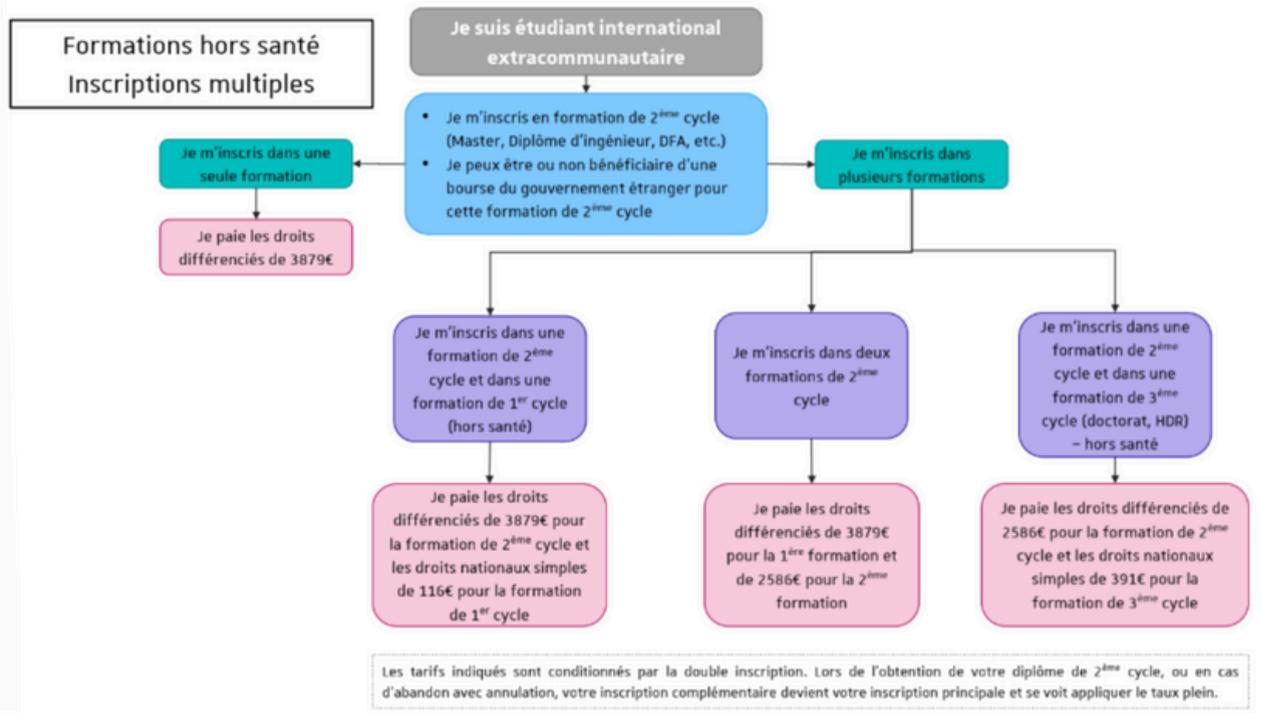
Mon équipe et moi restons mobilisés pour lutter contre ce projet, je l'ai rappelé il y a quelques jours encore au ministère. Si ce projet devait malgré tout se concrétiser, je proposerai au conseil d'administration, comme je l'ai promis dès janvier, des mesures réduisant au maximum l'impact réel sur les étudiants qui voudront venir chez nous l'année prochaine.

Cordialement,

Michel Deneken
Président de l'Université de Strasbourg
Strasbourg, le 10 avril 2019

Annexe 1 : lettre de M. Deneken, 10 avril 2019





Annexe 2 : Application des droits différenciés à l'Université de Strasbourg 2024-2025

d'études doivent pouvoir continuer à bénéficier de l'exonération partielle jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Il est bien entendu par ailleurs que les éventuels apports financiers supplémentaires qui résulteraient de la mise en œuvre des droits différenciés doivent bénéficier aux actions visant l'amélioration des conditions d'études des étudiants et notamment des étudiants internationaux.

Proposition de délibération du Conseil d'administration :

« Conformément à l'article R719-50 du code de l'éducation, le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg adopte les modalités d'exonération ci-dessous concernant les droits d'inscription des étudiants préparant les diplômes nationaux mentionnés en annexe de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à partir de l'année universitaire 2024-2025.

Ces modalités concernent les étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un État appartenant à l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la principauté d'Andorre, de la Principauté de Monaco ou de la province du Québec (ci-après dénommés étudiants "extracommunautaires").

Les étudiants "extracommunautaires", **préparant un diplôme national relevant du premier cycle**, assujettis aux droits différenciés et qui ne bénéficient pas par ailleurs d'un autre dispositif d'exonération mentionné aux articles R719-49 et R719-49-1 du code de l'éducation seront partiellement exonérés des droits d'inscriptions pour ramener ces derniers au même montant que les droits acquittés par les étudiants nationaux.

À titre transitoire, les étudiants inscrits à l'Université de Strasbourg en 2023/2024 et qui s'inscriraient en 2024/2025 dans un diplôme national relevant du deuxième cycle seront partiellement exonérés des droits d'inscriptions pour ramener ces derniers au même montant que les droits acquittés par les étudiants nationaux jusqu'à l'obtention du diplôme en question.

Ces exonérations s'appliquent dans la limite de 10 % des étudiants inscrits hors boursiers de l'État et catégories visées à l'article R719-50-1 du Code de l'Éducation. »

DELIBERATION

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg approuve **la politique d'exonération des droits différenciés applicable à partir de l'année universitaire 2024-2025.**

Annexe 3 : Délibération CFVU 19 septembre 2023 - Politique d'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires de l'Université de Strasbourg.



DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 26 septembre 2023

Délibération
n° 122-2023
Point 3.3

Point 3.3 de l'ordre du jour

Politique d'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires de l'Université de Strasbourg.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le gouvernement a annoncé en novembre 2018 une stratégie nationale d'attractivité pour les étudiants internationaux. Cette stratégie, intitulée « Bienvenue en France », prévoit notamment la mise en place de droits d'inscription différenciés acquittés par certains étudiants internationaux d'un montant de 2 770 € pour les diplômes relevant du premier cycle et d'un montant de 3 770 € pour les diplômes relevant du deuxième cycle, accompagnée d'une politique d'exonération et d'allocation de bourses confiée aux ambassades et aux établissements publics d'enseignement supérieur.

Certaines catégories d'étudiants internationaux ne sont pas assujetties au paiement de droits différenciés et acquitteront les mêmes montants de droits d'inscription que les étudiants français.

Pour les étudiants internationaux assujettis aux droits différenciés et conformément aux dispositions ouvertes par les articles R719-50 et R719-50-1 du code de l'éducation, le Président de l'établissement, dans la limite des 10 % des étudiants inscrits (boursiers non compris), peut prononcer une exonération totale ou partielle des droits d'inscription.

L'article R719-50-1 rappelle par ailleurs que certaines exonérations (bourses du Gouvernement français, exonérations d'ambassade, programmes d'échanges ou accords entre établissements, formations à distance à l'étranger, publics empêchés ou formés à distance) ne rentrent pas dans le calcul du plafond d'exonérations.

Pour les années universitaires 2019-2020 à 2023-2024 le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg a décidé, chaque année, une exonération partielle ramenant les droits d'inscriptions de tous les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés au même montant que les droits acquittés par les étudiants nationaux.

Pour l'année universitaire 2022/2023 le taux d'exonération était de 9,68%. Les différentes simulations font apparaître qu'en 2024/2025 il devrait vraisemblablement dépasser les 10% pour se situer autour de 11%.

Après réunion d'un groupe de travail coprésidé par les Vice-Présidences Formation et parcours de réussite et Relations internationales et dans le souci de maintenir l'accès à l'Université de Strasbourg au plus grand nombre possible d'étudiants internationaux extracommunautaires, il est proposé, à partir de l'année universitaire 2024/2025, de maintenir une exonération partielle des droits d'inscriptions pour les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés préparant un diplôme national relevant du premier cycle.

Bien évidemment, à titre transitoire, les étudiants déjà inscrits en 2023/2024 à l'Université de Strasbourg et qui s'inscriraient en 2024/2025 dans un diplôme national relevant du deuxième cycle d'études doivent pouvoir continuer à bénéficier de l'exonération partielle jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Il est bien entendu par ailleurs que les éventuels apports financiers supplémentaires qui résulteraient de la mise en œuvre des droits différenciés doivent bénéficier aux actions visant l'amélioration des conditions d'études des étudiants et notamment des étudiants internationaux.

Le 19 septembre 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 19 voix pour, 9 contre et 1 abstention

Délibération :

Conformément à l'article R719-50 du code de l'éducation, le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg adopte les modalités d'exonération ci-dessous concernant les droits d'inscription des étudiants préparant les diplômes nationaux mentionnés en annexe de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à partir de l'année universitaire 2024-2025.

Ces modalités concernent les étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un État appartenant à l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la principauté d'Andorre, de la Principauté de Monaco ou de la province du Québec (ci-après dénommés étudiants « extracommunautaires »).

Les étudiants « extracommunautaires », **préparant un diplôme national relevant du premier cycle**, assujettis aux droits différenciés et qui ne bénéficient pas par ailleurs d'un autre dispositif d'exonération mentionné aux articles R719-49 et R719-49-1 du code de l'éducation seront partiellement exonérés des droits d'inscriptions pour ramener ces derniers au même montant que les droits acquittés par les étudiants nationaux.

À titre transitoire, les étudiants inscrits à l'Université de Strasbourg en 2023/2024 et qui s'inscriraient en 2024/2025 dans un diplôme national relevant du deuxième cycle seront partiellement exonérés des droits d'inscriptions pour ramener ces derniers au même montant que les droits acquittés par les étudiants nationaux jusqu'à l'obtention du diplôme en question. Ces exonérations s'appliquent dans la limite de 10 % des étudiants inscrits hors boursiers de l'État et catégories visées à l'article R719-50-1 du code de l'éducation.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	8
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Annexe 4 : Délibération CA 26 septembre 2023 - Politique d'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires de l'Université de Strasbourg.

DOSSIER DE PRESSE

Décembre 2024

CONTACT



alternativeetudiante67@gmail.com



[ae_strasbourg](https://www.instagram.com/ae_strasbourg)



+33 6 51 76 51 79

L'Alternative Étudiante Strasbourg est une organisation syndicale étudiante écolo, féministe, antifasciste et solidaire engagée pour défendre un enseignement supérieur inclusif, démocratique et de qualité. En collaboration avec l'Union Etudiante, l'AES travaille activement avec des partenaires locaux et nationaux pour lutter contre la précarité sous toutes ses formes, les discriminations et améliorer les conditions de vie des étudiant·es.

